DÉCHETS PENDANT LES FÊTES : COMMENT LES RÉDUIRE ET QUELQUES RAPPELS

Mis en ligne le 16 décembre 2021

Réduire les déchets : un guide pratique

Envie de fêtes de fin d'année qui concilient bons moments et environnement. Alors, suivez les 3 règles d'or suivantes :

Le trop est l'ennemi du bien
Le bon cadeau à la bonne personne
L'occasion plutôt que le neuf

Retrouvez tous les conseils de l'Ademe dans le guide pratique « Un Noël presque parfait » sur www.cceg.fr

Collecte des déchets : quelques rappels

Préparez votre passage en déchèterie, en triant vos déchets chez vous : Par exemple, il faut vider les cartons d'emballage des calages en polystyrène. Le carton se recycle mais pas le polystyrène. Des déchets mélangés ne pourront pas être recyclés. L'agent d'accueil est là pour vous renseigner sur les consignes de tri. En plus cela vous fait gagner du temps lors de votre passage en déchèterie !

Votre bac à ordures ménagères déborde, utilisez les sacs blancs ou rouges : ils sont disponibles en mairie ou à demander au service prévention et gestion des déchets de la Communauté de Communes : dechets@cceg.fr (sacs blancs de 50 L à 2,5 € le sac ou sacs rouges de 30 L à 1,5 € le sac). Ces sacs sont ensuite à présenter à la collecte à l'extérieur du bac.

Retrouvez plus de précisions sur vos services habituels (consignes de tri, points recyclage…) sur www.cceg.fr

RETOUR À LA LISTE

Mairie d'Héric
2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

02 40 57 96 10 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :
Lundi - Mercredi - Vendredi
9h-12h30 / 14h-17h30
Mardi et Jeudi
9h-12h30
Samedi
9h30-12h00